

MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2011

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 19 avril 2011, à 20 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BLETTERIE Jean-Paul, DEHE CASTERA Anne (entrée à 20 h 55), DESBATISSE Michel, DUZELLIER Pierre, GITENAY Pierre, POYET Pierre, SAINT ANDRE Bernard.

Absents excusés : BASMAISON Odile (pouvoir à POYET Pierre), MOULINOUX Laurent (pouvoir à FRADIN François), RIAUX Caroline.

1 et 2. COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2010

Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :	dépenses de 356 347,62 € pour 445 681,99 € de recettes.
Investissement :	dépenses de 222 382,69 € pour 268 732,02 € de recettes.
Les restes à réaliser :	90 944,00 € en dépenses d'investissement, 12 540,00 € en recettes d'investissement.
Résultats de clôture :	un excédent de fonctionnement de 81 999,86 € et un excédent reporté de 7 334,51 € soit un excédent de fonctionnement cumulé de 89 334,37 € ; un excédent d'investissement de 46 349,33 € et un déficit des restes à réaliser de 78 404,00 € soit un besoin de financement de 32 054, 67 €

Adopté à l'unanimité soit 12 voix POUR

Pour l'assainissement, les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :	dépenses de 7 633,12 € pour 15 832,98 € de recettes
Investissement :	dépenses de 22 408,23 € pour 19 443,57 € de recettes.

Adopté à l'unanimité soit 12 voix POUR.

Pour l'atelier-relais BENOIT, les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :	dépenses de 1 246,61 € pour 4 539,73 € de recettes
Investissement :	dépenses de 5 222,64 € pour 2 548,87 € de recettes.

Adopté à l'unanimité soit 12 voix POUR

Pour le lotissement, les dépenses et les recettes sont nulles.

3. VOTE DES TAXES LOCALES

Le maire présente les modifications apportées par la réforme des collectivités locales et la suppression de la taxe professionnelle, réalisée en 2010, qui ont modifié les ressources des collectivités territoriales (communes, département, région) et des E.P.C.I. (communautés de communes ou d'agglomération).

Les **régions** ne disposent plus de sources de recettes émanant des impôts locaux ; celles des **départements** sont limitées à la seule taxe foncière sur les propriétés bâties ; les **E.P.C.I.**

deviennent à fiscalité mixte et perçoivent la part départementale de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés non bâties ainsi que les frais de gestion rétrocédés par l'Etat. Il s'en suit pour les **communes** des taux dits « rebasés » qui prennent en compte les taux de l'année dernière et les transferts correspondants aux modifications légales précitées. Ces taux « rebasés » ont été calculés par la Direction des Finances Publiques et leur évolution est précisée ci-après. Par ailleurs la Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E.), en substitution à la taxe professionnelle, est dorénavant perçue par la commune ; le taux est obtenu par péréquation des taux de l'ex-taxe professionnelle de la commune, du département, de la région et de l'Etat.

Taxe	Anciens taux	Nouveaux taux « rebasés »
Habitation	8,45%	18,71%
Foncier bâti	10,04%	10,04%
Foncier non bâti	28,52%	29,90%
C.F.E.	14,00%	25,78%

Ces nouveaux taux augmentent le produit fiscal 2011 attendu par rapport au produit fiscal 2010 mais le différentiel issu de la réforme ne fait que transiter par la commune car il alimente le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.) qui assure pour chaque collectivité la compensation pour les manques à gagner et les surcroûts de ressources occasionnés par la modification des sources de recettes.

Si la projection de recettes « impôts et taxes » présentée au budget est validée, notre commune va alimenter le F.N.G.I.R. de 33 650 €, ce qui fait que les recettes fiscales attendues en 2011 seront à 183 € supérieures à celles obtenues en 2010.

Après discussion, le maire propose de fixer les nouveaux taux d'imposition des taxes directes locales comme proposé par la Direction des Finances Publiques.

Ces taux sont votés à l'unanimité soit 13 voix POUR.

4. BUDGETS 2011

Pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

Il s'équilibre en recettes et dépenses à 484 850 € en fonctionnement et à 194 328 € en investissement.

Après examen de différents postes et discussion au sein du conseil municipal, le maire propose de procéder au vote du budget tel qu'il est proposé.

Adopté à l'unanimité, soit 14 voix POUR.

En marge de ce budget, le problème du fonctionnement de l'éclairage public a été abordé. Tout le monde a constaté que, hormis la partie centrale du bourg qui reste allumée toute la nuit pour des questions de sécurité aux carrefours, ce fonctionnement n'obéissait à aucune logique du fait, notamment, de matériels parfois défectueux, voire d'interventions incontrôlées. Il est décidé de faire en sorte que l'éclairage public qui s'éteint la nuit et redémarre en fin de nuit connaisse des séquences identiques dans toute la commune. Après discussion, l'extinction sera programmée à minuit entre avril et septembre et 23 h pour le reste de l'année ; l'éclairage redémarrera à 6 h du matin si besoin jusqu'à extinction automatique grâce aux cellules. L'intervention de l'électricien habituel sera requise dès que possible pour procéder aux réglages. Un point sur ce fonctionnement sera fait au printemps prochain

Budget assainissement :

Fonctionnement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 14 615,00 €

Investissement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 476 276,00 €.

L'aménagement de la station d'épuration constitue l'essentiel de l'investissement (465 035 €)

L'Agence de l'eau et le Conseil Général interviennent globalement à hauteur de 210 517 €.

Le maire propose de financer le solde de ce budget soit 193 367 € par un emprunt. Il sollicitera les organismes bancaires pour recevoir leurs propositions de financement.

Adopté à l'unanimité soit 14 voix POUR.

Pour l'atelier-relais boulangerie-épicerie :

Fonctionnement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 4 665,00 €

Investissement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 5 479,00 €.

Adopté à l'unanimité soit 14 voix POUR.

Pour le lotissement :

Les montants prévus en 2010, non réalisés, sont reconduits.

Adopté à l'unanimité soit 14 voix POUR.

Pour information, le représentant au S.I.V.O.M. de la Vallée du Sichon précise que ce syndicat procédera à la réfection de la conduite d'eau pour un montant de 57 000 € , correspondant à 180 ml.

5. INVESTISSEMENTS 2011

Outre les reports des années précédentes concernant essentiellement la voirie et les travaux d'aménagement du nouveau square, l'investissement de l'année concernera majoritairement la voirie dont les priorités seront hiérarchisées tout prochainement par la commission ad hoc, l'entretien des bâtiments communaux et le programme d'éclairage public.

6. AMENDES DE POLICE

Pour faire suite à une décision prise lors d'une précédente réunion du conseil municipal, le maire communique le coût de l'installation de 2 panneaux d'affichage de la vitesse de véhicules motorisés en agglomération dans une commune du département : 5 000 € TTC. Le premier prix pour l'achat d'un panneau lumineux est d'environ 2 200 € TTC. Le prix peut varier suivant l'alimentation choisie (batteries ou panneaux solaires).

Le conseil municipal fera vérifier auprès de la D.D.T. la faisabilité d'installation avant de demander des devis pour l'installation de 2 panneaux.

Le fruit des amendes de police pourrait également être affecté avantageusement à :

- la pose de buses dans le fossé de droite de la route du Mayet de Montagne, face au 29 rue J.B.ROUSSEAU car les véhicules ont tendance à continuer de serrer à droite puisque ceux-ci peuvent le faire au niveau de l'école,
- la pose de bordures de trottoir au niveau du n° 37 rue François Riboulet en raison de la présence d'un regard trop bas et devenant dangereux,
- la réfection du crépi de la voûte du pont du Moulin Pilard.

7. GESTION DU CAMPING 2011

L'annonce concernant la recherche d'une personne pour assurer la gestion du camping entre le 1^{er} juin et le 30 septembre est à l'affichage de la mairie et sur le site internet de la commune. Les candidatures sont reçues jusqu'au 10 mai prochain.

8. PERSONNEL COMMUNAL : PERSONNES EN CONTRATS AIDES

Le maire informe le conseil municipal des propositions de choix présentées par la commission ad hoc pour le recrutement de 2 personnes en contrat d'insertion pour remplacer les contrats échus. Il indique que le choix définitif s'est porté sur MM.DAMIENS Nicolas et GAJDZINSKI Anthony avec qui un contrat unique d'insertion a été signé pour une durée de travail hebdomadaire de 20 h pendant une période de 6 mois et une prise en charge à 60%. Les dates d'effet sont respectivement les 4 et 7 avril 2011.

9. AFFAIRES DIVERSES

Renouvellement convention avec B.D.Q.E.

La convention avec le Bureau de la Qualité de l'Eau (B.D.Q.E.) vient à échéance ; le maire propose sa reconduction en acceptant sa légère revalorisation de coût annuel à 1012 €.

Eclairage Public.

Le maire informe que le représentant du S.D.E. 03 – M. DEBOUT - se déplacera sur la commune, ce jeudi 21 avril afin de visiter les nouveaux sites à équiper ou à étendre et réactualiser les visites et devis de 2007. Pierre POYET est chargé de l'accompagner sur les sites de Randier, Cheval Rigon, Mazioux, Moulin des Thons, Ollières, Les Narces et Gourgatier.

Chemin de Glozel :

Le maire informe le conseil municipal qu'il a rendu visite aux propriétaires du chemin de Glozel, exception faite de M. CHERBLAN, afin de les informer de la démarche envisagée par la commune vers la Sous-Préfecture pour céder leur terrain au domaine communal. Ces trois propriétaires ont marqué leur accord pour que la commune poursuive sa démarche.

Ecole :

Le maire indique au conseil municipal qu'il vient de recevoir un courrier du directeur de l'école présentant un projet de classe musicale délocalisée à LE CHATELET (Indre), pendant cinq jours, en juin 2012, pour l'ensemble des élèves de l'école.

Le coût de ce projet, basé sur l'effectif actuel soit 54 élèves, se monte globalement à 13490 € soit un coût de 250 € par enfant.

Le financement envisagé comprend, comme il est de coutume, une part de la commune à hauteur de 20% (2 698 €) abondé par le conseil général suivant le même montant. Une participation forfaitaire de 100 € par enfant (5 400 €) serait demandée aux familles et le solde amené par l'association des parents d'élèves (2 694 €).

Le conseil municipal formule les observations suivantes : la politique du conseil général en matière de subvention aux classes délocalisées demande à être confirmée et la question se pose de savoir ce qu'il advient en cas de non participation d'enfants car les frais fixes subsistent alors.

Après discussion, le conseil municipal demande que la position du conseil général soit vérifiée et, si elle est confirmée, se prononce pour une participation maximale de la commune à hauteur de 20% du projet.

Site internet :

François FRADIN fait le point sur le site internet de la commune mis en service depuis bientôt 1 mois. Le nombre de visites s'établit à 905 avec une consultation moyenne de 6 pages ½, et une durée de 5 min par visite ; l'étude de la fréquentation montre que 3 visiteurs sur 4 vont au-delà de la consultation de la page d'accueil. 882 visites émanent de la métropole et des visites ont eu lieu depuis la Nouvelle Calédonie, l'Angleterre, les Pays Bas, l'Espagne, ...

Enveloppes pré-timbrées

François FRADIN informe le conseil municipal que les 2 derniers tirages des enveloppes pré-timbrées ont connu un vif succès et sont en voie d'épuisement. Il propose de relancer une nouvelle série avec un nouveau support. Avis favorable du conseil municipal.

La séance est levée à 22 h 35 min

Compte-rendu vu par le Maire

Les Rédacteurs : Pierre Poyet et François Fradin

Affichage le 23 avril 2011